

AVIS N° 66/26

Séance du	23/08/2026
Intitule	Portant aménagement du calendrier des séances de négociation
Marche	la cote officielle

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance de négociation du mardi 25 août 2026 qui coïncide avec un jour férié sera reportée au mercredi 26 août 2026.

Article 2 :

Le calendrier habituel des séances de négociation reprendra le jeudi 27 août 2026.

